

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2016

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, BARTHE, CHOQUET, CROISIER, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE, AUDIGER.

MMES BONNET, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. AUBRY par M. KWAK
Mme BRUNET par M. DUBOUIL
M. RAUZIER par M. CONVERS
Mme BOURGOIN par Mme FERNANDES
Mme LOBBE par M. CROISIER
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme DELAUTEL par M. BOURGETEAU

ABSENT EXCUSÉ : M. DEFLERS

ABSENTE : Mme N'KLO

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Transfert de la compétence SAGE au futur syndicat mixte
3. Modification de la compétence développement économique de la CCPP
4. Contrat d'un intervenant artistique
5. Convention de mise à disposition d'un agent comptable

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Transfert de la compétence SAGE au futur syndicat mixte

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2016 imposent une planification systématique et obligatoire de toutes les ressources en eau. La création de SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), à l'échelle des grands bassins hydrographiques, et de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) à une échelle géographique plus limitée est donc nécessaire.

La Communauté de Communes du Plateau Picard dispose d'une compétence SAGE, et est concernée par 4 périmètres de SAGE Somme Aval, Oise Amont, Oise moyenne et Brèche. Pour ce dernier, il est apparu opportun de confier cette compétence à un syndicat mixte, comme c'est déjà le cas pour les autres SAGE.

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence SAGE au futur syndicat mixte.

Le périmètre de ce syndicat sera définitivement arrêté avant la fin de l'année par le Préfet, après que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ait accepté la création dudit syndicat.

VOTE : UNANIMITE

3. Modification de la compétence développement économique de la CCPP

Mme N'KLO arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 28).

M. **DESMEDT** informe que le conseil communautaire du Plateau Picard a délibéré le 21 septembre dernier pour répondre aux obligations de la loi NOTRe et modifier la compétence obligatoire « développement économique ». En effet, cette dernière ayant été nettement renforcée par ladite loi, nécessite d'être mise en conformité. Elle est déclinée en 4 axes :

- Actions de développement économique dans le respect du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

VOTE : UNANIMITE

4. Contrat d'un intervenant artistique

Suite au décès de Mme Toussaint, intervenant artistique Poterie, M. **DESMEDT** propose de se prononcer sur le contrat de Madame Aurélie Trybus, dans les mêmes conditions à savoir : 20,50 €/heure pour 4 heures/semaine.

Ce contrat sera renouvelé tacitement, sauf délibération contraire et prendra effet au 12 novembre.

VOTE : UNANIMITE

5. Convention de mise à disposition d'un agent comptable

M. **DESMEDT** explique que la communauté de communes a créé un emploi d'agent comptable pour anticiper les opérations de dématérialisation et le suivi comptable de la compétence eau et assainissement, avec un projet de partage du temps d'emploi de cet agent entre la communauté et la ville de Saint Just en Chaussée.

En effet, la ville a un besoin de renfort au niveau de son service comptable, actuellement assuré par une seule personne.

Il est proposé de mutualiser, à raison de 50 %, le temps d'emploi de cet agent entre la Communauté de Communes du Plateau Picard et la ville ; les conditions de remboursement et cette mise à disposition faisant l'objet d'une convention.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** fait part de la réussite de l'inauguration du terrain synthétique qui a eu lieu le samedi 15 octobre.

M. **DESMEDT** confirme la qualité de la réalisation et l'intérêt de tous les jeunes pour cet équipement.

M. **CONVERS** ajoute que la visite de l'école élémentaire qui a suivi a connu un réel succès.

Par ailleurs, il annonce la sortie du nouveau guide de la ville et remercie Mme **FLAMAND**, Collaboratrice de Cabinet, qui l'a réalisé.

Mme **BONNET** signale que les informations relatives à la mutuelle communale ainsi qu'à l'opération grand froid mise en place par le Centre Communal d'Action Sociale seront diffusées dans le JDS du mois d'octobre, qui sortira à la fin du mois.

Mme **FLAGOTHIER** félicite les services de la mairie pour la mise en place du paiement en ligne pour le périscolaire.

M. **AUDIGER** évoque le problème de stationnement aux abords du terrain synthétique. En effet, les joueurs et visiteurs se garent en épis le long de la route, par manque de place. Malheureusement, le faible éclairage ne permet pas une bonne visibilité lorsque ces derniers sortent de leur emplacement ce qui crée une situation dangereuse.

M. **DESMEDT** répond que la réalisation d'un parking sera proposée au prochain budget. Une étude est déjà en cours pour ce projet et la sécurisation de cet axe.

Mme **BAPAUME** invite les membres du conseil municipal à participer à la 2ème édition de « la balade octobre rose », qui sensibilise au dépistage du cancer du sein, qui se déroulera le samedi 22 octobre.

M. **BARTHE** rappelle que deux concerts de jazz auront lieu les mardi 25 et mercredi 26 octobre.

M. **DESMEDT** informe que le prochain conseil aura lieu le vendredi 9 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 19h45.